

DELIBERATION N°.2022.073

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 14 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, EMELE JUDITH, GILDO VIERA, FELIX MIRAM, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, DIDIER EISCHEN

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, GABRIEL NGOMA A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

LEONOR SERRE, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE, BELWALID PARJOU

Jeanick SOLITUDE est élue secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 11 : ACCORD SUR LE RETRAIT DE LA VILLE DE CHOISY-LE-ROI DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

RAPPORTEUR : MICHEL NUNG

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-19 ; L5211- 25-1 ; L 5212-28 ; L 5212-29 et L5212 -30 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville Choisy-le-Roi en date du 23 mars 2022 relative à son retrait du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) ;

Vu la délibération du SIRESCO du 14 juin 2022 actant le principe du retrait de la ville de Choisy-le-Roi ;

Vu les statuts du SIRESCO ;

Considérant les échanges et les réunions de travail qui ont eu lieu entre le SIRESCO et la ville de Choisy-le-Roi concernant la définition des modalités de retrait et notamment le calcul de l'indemnité de sortie ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le retrait de la commune de Choisy-le-Roi du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



La secrétaire de séance,
Jeanick SOLITUDE